



**Par SDÉ, courriel et poste**

Le 8 septembre 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative aux modifications de conventions comptables ASC 715, Compensation – Retirement Benefits et pour la création de comptes d'écarts  
Votre dossier : R-4009-2017 / Notre référence : R054462 ST et R054470 YF**

---

Monsieur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution d'électricité, fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie du 31 août 2017 et à la réception de la demande de renseignements n° 1.

Compte tenu du temps nécessaire pour, notamment, évaluer les impacts sur les revenus requis selon les différents scénarios demandés, Hydro-Québec désire aviser la Régie dès à présent qu'elle sera dans l'incapacité de faire parvenir ses réponses à cette demande dans le délai imparti, mais qu'elle prévoit être en mesure de les déposer le mercredi 13 septembre 2017. Elle demande par conséquent de lui accorder un délai jusqu'à cette date.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT/sg

c. c. Intervenant